



Josette CHALUDE

Blocnotes

Stigmatisation ou respect de la différence ?

Depuis toujours, avec amis et partenaires, je m'efforce de faire prendre en compte les réalités de la "surditude" - si complexe et fuyantes soient-elles - sans trahir ni les vérités humaines, ni les promesses de la science. Ce dilemme de conscience est récurrent dans la plupart des phénomènes sociaux et nous fait parfois douter de ce qu'il faut entendre par "progrès"...

Ce qui m'a poussée à traiter dans cette chronique le thème qui m'en a inspiré le titre, c'est un petit fait récent qui a soulevé quelques émotions chez les intéressés: daté du 12 février, un communiqué émanant du cabinet du Ministre de la Santé reprenait, sur le site officiel www.santé.gouv.fr/htm/actu, les "pré-cisions" concernant les "contre-indications médicales à la conduite". A propos des "sourds profonds" disait le texte, cette "affection" implique "avis du spécialiste et examen psychiatrique si nécessaire pour dépister une éventuelle arriération mentale".

Ce texte qui nous ramenait brutalement 40 ans en arrière, est heureusement en cours de révision, et ces contre-indications concernant les sourds seront bientôt officiellement obsolètes, entérinant ainsi une situation de fait. La nouvelle liste des 12 pathologies incompatibles avec la conduite qui est en train de voir le jour ne mentionne les sourds ni de près ni de loin.

Mais il faut bien l'admettre : en terme de préjugés stigmatisant les personnes sourdes, nous revenons de loin et il faut plus d'une génération pour passer d'un paradigme à l'autre.

Il y a quelques décennies, un chercheur, testant la population d'un important institut spécialisé, attribuait à la surdité diverses infériorités mentales, n'hésitant pas à évoquer la schizophrénie des élèves. Notre regrettée Christiane Mottier, co-fondatrice de l'Anpeda, n'avait pas manqué d'exploser : "C'est comme si un médecin avait jaugé la santé des juifs en examinant ceux d'Auschwitz !"

Dans les années 70 encore, les besoins éducatifs des petits sourds ayant été décrétés "quantitativement couverts", les Pouvoirs Publics, pour pallier la carence législative, usèrent d'un subterfuge, le recours à une annexe XXIV primitivement destinée

aux établissements pour enfants dits "caractériels" : la plupart des jeunes sourds ne l'étaient-ils pas ?...

Et il n'y a pas si longtemps, sans la protestation d'adultes participant à des travaux d'experts, nous aurions peut-être vu définir, au plan européen, une hypothétique "surdiphrenie"...

Qu'on se souvienne de l'impact de cette phrase mortifère : "les enfants sourds qui ont la chance d'avoir des parents sourds". Les intentions louables, plus ou moins fondées, comme celles qui inspirèrent à leur auteur ce propos culpabilisant, notre microcosme n'en a pas manqué.

Respecter la différence, ce n'est pas la cultiver, c'est l'accueillir dans toutes ses dimensions humaines. Rien n'est plus contagieux que le syndrome de l'étoile jaune, et pour résister à ce virus planétaire, notre principal atout, à tort ou à raison, m'a toujours paru être le progrès et l'intelligente diffusion des connaissances.

De tous les propos pertinents qu'a pu tenir Mme Borel, celui-ci me revient souvent en mémoire : "On a l'habitude de souligner les incapacités des enfants sourds. On ferait peut-être mieux de s'interroger sur les limites de nos méthodes d'éducation".

Alors que les sciences cognitives nous apportent chaque jour des éclairages, et au moment où les décideurs nous promettent une refondation de tous nos systèmes collectifs - santé, éducation, recherche - ne devraient-ils pas encourager - et retenir dans l'hexagone - quelques-uns de nos chercheurs qui, tout en respectant la "différence", n'ont pas renoncé à la rendre moins lourde à porter ?

NB : les personnes sourdes ont le droit de conduire depuis la loi Buron de 1959